



## Patron sur le point de me licencier avec des avertissement

Par **papz**, le **15/12/2009** à **18:56**

Bonjour, cela fait 3/4 mois que je suis embauché en CDI dans une entreprise d'énergie renouvelable. Le premier mois je me suis rendu compte qu'il ne note pas les heures supplémentaires. Il m'a mis un avertissement disant que je vaquais à mes occupations, il m'a surpris à retourner manger à mon domicile avec le camion de l'entreprise entre 11h30 et 14h00 alors que j'ai une pause entre 12h30 et 14h. Aujourd'hui il m'a remis un autre avertissement avec motif : divulgue des informations de l'entreprise, car il a parlé à un collègue sur le toit de ces heures supplémentaires et le client l'a entendu et a posé des questions alors il lui a dit que le patron ne paye pas les heures suppl., alors le client a appelé le patron et lui demandé si il paye les heures supplémentaires, voilà la raison de cet avertissement. Le plus important il m'a dit qu'il y avait deux solutions soit la méthode méchante il me trouve un troisième avertissement dans la semaine soit un licenciement amiable sans témoin. Donc j'aimerais savoir ce que je peux faire : Es-tu que je peux alors voir un avocat pendant une heure ? Es-tu que je peux faire jouer cette menace ? Quelles que vous me conseillez de faire ? En vous remerciant d'avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **10:22**

[fluo]Inspection Du Travail MONTPELLIER[/fluo]  
Direction Départementale du travail DE L'HERAUL  
615 BD D ANTIGONE 34064 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tel : 04 67 22 88 88 / Fax : 04 67 22 88 99  
Bonjour, contactez la Direction du Travail à Montpellier pour avoir rendez-vous avec un inspecteur du travail, vous serez fixé sur vos droits de salarié et la conduite à tenir à l'égard de l'employeur, tenez bon, cordialement.